

Affiché le 21/04/2023

www.kernoues.com

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**-----
MAIRIE DE KERNOUËS**SEANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi treize, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

DATE DE CONVOCATION : 7 avril 2023**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX** :

En exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 15 - Pouvoirs : 1

PRÉSENTS : Yves ABIVEN, Pascale AUFFRET, Christophe BÈLE, Isabelle BOULIC, Tifenn COTTON, Anne GÉNARD, Françoise ROUDAUT, Alain SIMON, Ronan TIGRÉAT, Claudine ACQUITTER, Pierre JESTIN, Claude LE BRETON, Christelle LE MENN, Didier PERROT**ABSENTS EXCUSES** : Sophie LE GUEN a donné pouvoir à Alain SIMON.

Arrivée de Pascale AUFFRET à 19h15 : n'a pas participé au vote de la délibération n° D23_73.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle BOULIC***Délibération D23_78 - Acquisition de voirie à Castel Meur, parcelles C1431 et 1433 : régularisation d'acquisition à l'euro symbolique***

L'adjoint aux travaux / urbanisme, Ronan TIGREAT rappelle que par délibération n° D22_34 du 30 juin 2022, le conseil municipal s'est prononcé favorablement afin d'acquérir à titre gracieux les parcelles cadastrées C1431 pour 42 m² et la parcelle C1433 pour 56 m², avec prise en charge des frais notariés par la commune. Il s'agit d'une régularisation foncière de voirie à Castell Meur.

L'acquisition à titre gracieux étant déconseillée car considérée comme un don, Ronan TIGREAT propose d'acquérir ces parcelles à l'euro symbolique et propose une valorisation à l'actif d'un euro le m², coût légèrement supérieur à du terrain agricole, soit une valorisation à 98 € pour les deux parcelles. En effet, comme référence, peut-être prise une vente réalisée en 2019 à Poullaliou sur la base de 0,68 € du m². Avec la revalorisation de 2% annuelle en moyenne et la proximité du bourg, le prix de 1 € semble cohérent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Porte le coût d'acquisition des parcelles cadastrées C1431 pour 42 m² et la parcelle C1433 pour 56 m² à l'euro symbolique, la prise en charge des frais notariés demeurant à la commune

- Valorise à l'actif cette acquisition au prix de 98 €

- Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

1/1